ÉCHOS DES ÉLECTIONS

M. Dufoussat, réélu sénateur dans la Creuse, adresse à ses électeurs la lettre suivante:

Merci du fond du cœur, merci. Malgré les calomnies, malgré le déchaînement des passions, votre confiance a maintenu au poste d'honneur en ma personne un républicain aussi sincère qu'indépendant. Vous avez ainsi affirmé la volonté de secouer le joug d'un Comité maçonnique qui aurait eu l'inadmissible prétention de diriger la politique de notre département.

Vous pouvez compter que je remplirai mon nouveau mandat en restant toujours fidèle aux principes de liberté, de tolérance et de justice.

La préfecture de la Creuse et la Loge *Les préjugés vaincus* ont combattu M. Dufoussat avec la plus grande violence.

Cela n'empêche pas les journaux ministériels de compter ce sénateur au nombre des ministériels élus.

M. MAZEAU

Au lendemain des élections sénatoriales, dans un article sur les statistiques électorales, nous donnions l'épithète de ministériel à M. Mazeau, sénateur sortant de la Côte-d'Or, qui ne se représentait pas.

Un ami de M. Mazeau nous avertit que notre bonne foi a été surprise. Et il nous autorise, pour le prouver, à publier ces détails:

« Rappelez-vous tout d'abord, nous dit-il, ses votes lors de la loi sur les associations et surtout pendant la Haute Cour.

» Un jour, nous causions de mes intérêts, et il me dit : « Heureusement que tu n'es pas fonctionnaire, je ne pourrais rien faire pour toi, car je suis trop mal avec le gouvernement. »

» C'était sous le ministère Waldeck-Rousseau.

» Une autre fois, m'entretenant avec lui de l'expulsion de nos bonnes Sœurs, je lui disais : « C'est tout simplement ignoble », et lui de répondre : « Non seulement ignoble, mais même criminel. »

» C'était sous le gouvernement de Combes.

» J'ajoute que, pendant l'affaire Dreyfus, M. Waldeck-Rousseau régnant, il se vit menacé du Conseil supérieur de la magistrature, pour avoir dit à un rédacteur de l'*Echo de Paris* que les actes du gouvernement étaient illégaux! »

Nous reconnaissons bien volontiers que ce n'est pas l'attitude d'un ministériel.

Au surplus, nous avons seulement constaté que M. Mazeau s'est abstenu dans le vote sur la loi sur les associations et lors de la dernière interpellation sur l'application des décrets.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

M. Pelletan a adressé la circulaire suivante aux vice-amiraux, aux préfets maritimes et aux directeurs de la marine hors des ports :

Messieurs,

En raison des résultats très satisfaisants obtenus par l'essai de la journée de huit heures, à l'atelier de la Petite chaudronnerie de Toulon, et à la direction d'artillerie de Lorient, j'ai décidé d'étendre cette mesure à tous les arsenaux et établissements hors des ports.

Afin de réaliser tous les effets qu'on est en droit d'attendre de cette nouvelle organisation, le personnel chargé de la direction et de la surveillance des ateliers devra s'astreindre à assister à la reprise ainsi qu'à la cessation du travail.

Je compte sur vous pour faciliter, par tous les moyens en votre pouvoir, l'application de cette réforme. Vous voudrez bien m'adresser d'urgence les propositions qui vous sembleront nécessaires, notamment pour le personnel des ateliers dans lesquels le travail doit être continu.

La présente décision entrera en vigueur à dater du 15 janvier 1903.

L'AFFAIRE HUMBERT

Nous avons dit hier qu'Emile Daurignac avait déclaré à M. Leydet qu'il était resté complètement étranger aux agissements de sa sœur. Il a ajouté ensuite, sur une question du magistrat :

— Je n'ai jamais vu les Crawford, et c'est à peine si j'ai entendu parler d'eux. Mme Humbert nous tenait complètement à l'écart, ma femme et moi, de ses affaires personnelles.

Par contre, Frédéric Humbert, interrogé par M. André, a déclaré que la succession existait et les Crawford aussi.

L'interrogatoire du fils de l'ancien garde des sceaux a dû être interrompu, l'inculpé ayant été pris d'un violent accès de fièvre et s'étant trouvé mal. On l'a fait conduire à l'infirmerie du Dépôt où il restera quelque temps.

Romain Daurignac dans sa cellule

Romain Daurignac commence à supporter très impatiemment sa captivité. Il ne mange presque plus et a perdu beaucoup de sa gaieté railleuse. Il laisse repousser ses favoris, qu'on lui avait fait raser. Il a fait demander hier à M. Parrot, directeur de la Conciergerie, que l'on remplaçât l'escabeau de sa cellule par un tabouret. Cette faveur lui a été accordée.

Il passe une partie de la journée à lire l'*Histoire des généraux de la Révolution*, ou bien encore il écrit sa biographie.

Cette biographie sera divisée en trois parties : 1re partie, l'histoire de sa vie jusqu'à 25 ans; 2e partie, l'historique de la *Rente viagère*; 3e partie, *Vingt ans de Paris*. Il dédie cet ouvrage à son défenseur Me André Hesse.

Les 15 000 francs pour la capture des Humbert

Madrid, 8 janvier. — Les 15 000 francs de récompense accordés par le gouvernement français pour la capture des Humbert ont été distribués de la manière suivante, le change ayant produit 18 128 pesetas : L'inspecteur Caro, 6 000 pesetas; les agents Matéo, Arguelles, Ordonez et Camarero, chacun 2000; l'interprète de la préfecture, Gobbi, 1 000; huit gendarmes, chacun 200; les six gendarmes qui escortèrent les prisonniers à la gare du Nord, chacun 100; les quatre gendarmes qui les escortèrent pendant le voyage, chacun 100; les chefs de police Sanchez, Vidal et Arroyo, qui surveillèrent les Humbert jusqu'à la frontière, chacun 250; la concierge des Humbert, 200; le gardien de nuit de la rue Ferraz, 100; les concierges et les garçons de bureau de la préfecture qui surveillèrent les prisonniers dans la nuit de la capture, chacun 150.

Le reliquat, soit 1 250 pesetas, servira à acheter une montre en or, qui sera offerte à M. Ibarrola, le chef de la préfecture.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Le plus ou moins d'activité des transactions immobilières à la Chambre des notaires et au tribunal, à Paris, reflète fidèlement la situation de l'industrie du bâtiment et les dispositions des capitaux. Or, il n'est pas contestable que depuis deux ans bientôt, le marché immobilier est délaissé, ou tout au moins beaucoup moins actif que précédemment. Les vendeurs sont rares, parce que les prix de vente sont dépréciés, et les acheteurs ne se présentent guère parce qu'ils redoutent les rigueurs du fisc toujours en mouvement et les charges nouvelles dont la propriété immobilière à Paris ne cesse d'être alourdie ou menacée.

Et ce n'est pas seulement à Paris que le malaise immobilier a été observé. En province, il s'est étendu aux grandes villes qui se sont lancées éperdument dans le remplacement des octrois par des taxes sur la propriété immobilière ou les valeurs locatives. La Chambre de commerce de Lyon a constaté dans le compte rendu de ses travaux, que pendant l'année 1901, le chiffre d'affaires immobilières dans cette ville a été d'environ 65 % inférieur à celui de 1900. La mairie de Lyon a enregistré l'année dernière 191 demandes de constructions nouvelles et d'exhaussements, au lieu de 230 pendant l'année précédente. De plus, les demandes formées en 1901 concernent, pour la plupart des immeubles d'importance sensiblement inférieure à ceux construits en 1900.

A Paris, la crise ou le malaise, sans être aussi intense, ne laisse pas de causer de sérieuses inquiétudes. Le préfet de la Seine, dans son mémoire relatif au projet de budget de la Ville de 1903, n'en a pas nié les signes apparents. Le langage des chiffres en cette circonstance a une éloquence très particulière. Du rapport de M. Adrien Mare, ancien notaire à Paris, adressé au 7e Congrès national de la propriété bâtie de France, et qui traite spécialement de la question des adjudications immobilières à Paris, du 1er avril 1880 au 1er avril 1902, il résulte qu'au tribunal le nombre des adjudications est tombé de 1 713 en 1899-1900, à 1 487 en 1901-1902, alors que les adjudications ont porté en 1887-1888 sur 2 042 immeubles, et que la moyenne annuelle, depuis vingt-deux ans, n'est pas descendue au-dessous de 1 723.

ÉCHOS POLITIQUES

Election sénatoriale

L'élection d'un sénateur dans la Meuse, en remplacement de M. Buvignier, décédé, est fixée au 22 février.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 25 janvier.

LA RÉPONSE DES ÉLECTEURS

Les douze conseillers municipaux de Plonéis (Finistère) avaient, au mois de septembre, donné leur démission motivée à la suite de la laïcisation, faite contre leur gré, de l'école communale des filles. Le maire et l'adjoint furent même révoqués par M. Combes.

Dimanche, par 201 voix sur 202 votants, les électeurs ont réélu tous les conseillers démissionnaires, le maire et l'adjoint en tête.

LES DÉCORATIONS

C'est vraisemblablement lundi matin que le ministère de l'Instruction publique fera paraître à l'*Officiel* ses nominations et ses promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Ensuite, ce département étudiera les quelques milliers de demandes qui lui ont été adressées par les candidats aux palmes académiques.

Ce travail est, d'ailleurs, commencé, en ce qui regarde la province. Pour Paris, ce n'est guère que vers la fin du mois que les demandes seront examinées.

Les ingénieurs civils

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du monument élevé à l'ingénieur Henri Giffard dans la grande salle des fêtes de l'hôtel des Ingénieurs civils, rue Blanche.

Ce monument est tout en marbre blanc. Il a été composé par le sculpteur Massoule, qui mourut avant de l'avoir terminé.

La cérémonie d'inauguration coïncide avec la séance publique annuelle au cours de laquelle seront proclamés les noms des lauréats des sept prix fondés par la famille Schneider en réalisation d'un vœu émis par Henri Schneider. Ces prix de la valeur de 5 000 francs sont les suivants :

Prix de la première section (métallurgie), M. Osmond; prix de la deuxième section (mines), MM. Audemar, Grandeury, Murgue et Reumaux; prix de la troisième section (constructions mécaniques), MM. A. Mallet, G. Richard et A. Witz; prix de la quatrième section (grandes constructions mécaniques), MM. Maurice Lévy, Bertrand de Fontviolant et Kœchlin; prix de la cinquième section (constructions électriques), MM. Joubert et Marcel Deprez; prix de la sixième section (constructions navales), MM. Bertin et Normand; prix de la septième section (artillerie et défenses métalliques), le général Sebert et M. Parrant.

L'école des cuisinières

L'avocat hongrois qui, tout dernièrement, a laissé trois cent mille francs à la ville de Grosswardein pour fonder une école de cuisinières, était-il un gourmet ou un penseur?

Quelque chose nous dit que la seconde hypothèse doit être la vraie.

Bien que l'âge des « épices » ait pris fin, il est bien des endroits où la fréquentation de Thémis évoque des idées de cuisine. Si même, au lieu d'être en Hongrie, nous étions en France, la façon dont mijotent savamment certains arrêts, et le rôle joué par les « casseroles » dans certains procès inoubliables nous confirmeraient du premier coup dans notre induction.

En tout pays, d'ailleurs, de mystérieuses affinités rapprochent les prouesses du barreau des performances culinaires : hors-d'œuvre, entrée, relevé, rôti, entremets, desserts d'une part, et de l'autre l'ordonnance classique d'un plaidoyer : exorde, division, exposition, argumentation, réfutation, péroraison. Des orateurs romains ont raisonné sur la cuisson d'un turbot. Accommoder un texte, c'est de la cuisine; marchander un lapin, c'est de l'éloquence. C'est dans le « feu » de l'action que l'homme à la toge et la dame au tablier acquièrent toute leur beauté caractéristique. Et puis, en fin de compte, le disert compatriote de Kossuth pouvait toujours dire qu'en s'occupant de rendre plus savoureuse, dans sa patrie, la popote nationale, il se cantonnait, sinon dans une œuvre de pure justice, du moins dans des matières qui ressortissent directement du « Palais ».

La cuisinière et l'avocat partent du même beau geste : ils épluchent. Et l'on ne peut même dire que les dossiers de celui-ci n'ont aucun rapport avec le panier de celle-là. Chacun sait que les orateurs judiciaires n'hésitent jamais à déchiqueter les « légumes ». Ils n'ignorent pas davantage les secrets de la vinaigrette, ni ceux de la sauce piquante, ni ceux des farces les plus variées; et, quand quelqu'un leur reproche, dans cet ordre d'idées, quelques dégâts peu nécessaires, ils sont toujours prêts à répondre, avec M. de la Palisse, qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Mais l'analogie, à vrai dire, est inépuisable. Quelle tendance curieuse, par exemple, que celle qui pousse les arguments à se présenter si souvent sous forme de salade! Que de digressions oiseuses où il semble qu'une voix ironique accompagne la parole du « maître » de ce souhait discret : « Vole au vent »! Que de ragoûts où fut oublié le sel! Que de Patelins matamores, en se levant, promettent de ne faire de leur adversaire qu'une bouchée, et constatent, en se rasseyant, qu'ils ont fait tout simplement une boulette! Combien, ayant essayé de la faire « à l'oseille », se retirent du combat en capilotade, après une harangue d'un bon confrère qui, pendant des heures, les a tenus « sur le gril »!

Donc, longue vie à l'école des cordons-bleus de Grosswardein! Si même ces dames ont fantaisie de joindre au bleu le violet, et d'aplatir leur cordon en ruban, qu'elles ne se gênent pas pour venir fonder une succursale en France. Avec des palmes à la clé, la clientèle ne manquerait pas. Aux auditrices — qui sait! — s'entremêleraient peut-être des auditeurs. Un de ces cours professionnels, tout au moins, aurait de sérieuses chances d'être suivi par les aspirants politiciens désireux de succéder aux Caillaux, et de cuisiner les finances ministérielles : le cours de danse du panier.

DIÉGO.

LES ÉCOLES

— L'école libre de filles de Saint-Michel de Dourges (Haute-Vienne), fermée en juillet 1902, vient de rouvrir avec deux institutrices laïques chrétiennes.

— A la suite de la laïcisation de l'école communale de filles de Triel (Seine-et-Oise), les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont ouvert une école libre.

— Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine (Seine) a, par 19 voix contre 4 et 2 abstentions, donné un avis favorable au maintien dans cette commune de l'établissement des Sœurs de Sainte-Marie.

— Veut-on avoir une idée du degré du..... mettons : grotesque, où la sottise anticléricale peut conduire ses malades? Qu'on lise cette délibération du Conseil municipal de Limeray (Indre-et-Loire), contre l'ouverture d'une école libre :

Le Conseil, se reportant à l'adresse de félicitations votée au ministère Combes le 13 juillet; à sa délibération du 14 octobre nettement défavorable à la demande d'autorisation présentée par la Congrégation de la Providence de la Pommeraye, affirme, de nouveau, son esprit sincèrement républicain et anticlérical par les considérants suivants, comme protestation publique à l'égard des déclarations d'ouverture de nouvelles écoles libres :

1° Les changements de costumes et de résidence, faits par les bonnes Sœurs, ne sont que des subterfuges mal déguisés pour pouvoir continuer à maintenir l'obscurantisme et l'ignorance dans le cerveau des enfants qui leur seraient confiés;

2° Le but poursuivi avec tant d'audace et de persévérance est une œuvre de tyrannie asservissant les dogmes de la foi antique au-dessus de la science et des devoirs sociaux, semant et entretenant avec soin la haine parmi les enfants d'une même commune;

3° Lesdits principes sont en parfait désaccord avec les mœurs modernes et l'état social actuel;

4° Instruire étant construire, la société laïque doit s'efforcer de soustraire l'enfance et l'adolescence à ces éducatrices idéales des régimes déchus, auxiliaires précieuses de quiconque est ennemi de la liberté et du progrès.

Est-ce assez *tapé*, ces *subterfuges mal déguisés*, et cette *œuvre de tyrannie asservissant les dogmes de la foi antique au-dessus de la science et des devoirs sociaux*, et le reste? On ne se mouche pas du pied à l'assemblée municipale de Limeray, quand il s'agit d'écorcher le français en même temps que d'écraser l'hydre cléricale.

Et pourtant, à en croire certaines informations, ces ennemis des religieuses n'ont pas fait montre, partout et toujours, de sentiments si violents : tel, paraît-il, le maire lui-même, qui se montre à Limeray un farouche anticlérical, et à Tours tout le contraire. Il a voulu, et nous ne pouvons que l'en féliciter, que son fils fût élevé dans la religion de ses pères, et rien n'a été négligé dans ce but: on a donné à ce jeune homme, comme précepteur, un prêtre pour lui enseigner les premières notions de la science et de la religion.

Pourquoi donc M. le maire de Limeray ne veut-il pas que les enfants du peuple profitent aujourd'hui d'une éducation semblable à celle qu'a reçue son fils?

La bibliothèque de l'oncle

Nous trouvons dans la *Gazette du Tarn*, sur les anciens rapports de M. Combes avec le clergé de la région, et notamment avec Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, dont il se disait « le dévot et reconnaissant serviteur », une jolie histoire. Ses béats charentais auraient bien dû la connaître avant le scrutin de dimanche.

C'était, dit notre confrère, après la mort de son oncle Gaubert, curé de Biot (Tarn), dont M. Combes avait vainement convoité le modeste héritage. Frustré dans ses espérances, il essaya cependant d'avoir de lui et de Mgr de Cabrières un humble souvenir.

A cet effet, il écrivit à un de ses amis pour l'intéresser à sa cause. Celui-ci s'en vint au presbytère en deuil et demanda de sa part qu'on voulût bien lui céder de la bibliothèque du défunt les œuvres de Bossuet qu'il avait données à son oncle après les avoir reçues lui-même, en témoignage de satisfaction, de Mgr l'évêque de Montpellier, à l'Assomption de Nîmes.

Le commissionnaire ajoutait, toujours au nom du solliciteur, que celui-ci avait gardé vive reconnaissance à l'épiscopal donateur et que, pour ce motif, on lui serait particulièrement agréable d'accueillir favorablement sa demande.

M. Combes était à ce moment ministre de l'Intérieur et des Cultes. Huit jours après avoir retrouvé les œuvres du bienfaiteur auquel il avait, pour les récupérer, si vive gratitude, il supprimait le traitement de l'évêque de Montpellier.

Ce seul fait dit tout l'homme.

12 SOLDATS MORTS D'ÉPIDÉMIE

La *Patrie* publie cette grave information que nous donnons sous réserves :

L'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit au 70e de ligne, à Vitré, devient de plus en plus inquiétante.

Le nombre des morts est aujourd'hui de douze, parmi lesquels un sergent.

A l'hôpital militaire, les infirmiers sont débordés et on a dû leur adjoindre les hommes du régiment qui n'étaient pas partis en permission.

La garnison est à ce point réduite qu'il est à peine possible d'assurer le service; c'est ainsi qu'au quartier La Trémouille un clairon est, depuis quinze jours, de service au poste.

Aussitôt rentrés de permission, les dispensés ont été expédiés au camp de la Lande-d'Ouée, non loin de Saint-Aubin-du-Cormier.

Ce détachement comprend, outre le peloton spécial des dispensés de la 19e division, tous les soldats non permissionnaires de la 6e compagnie du 70e. Un médecin auxiliaire a également été envoyé au camp.

Le traitement des instituteurs

Le gouvernement a écouté les doléances des instituteurs de la banlieue de Paris qui ne sont point assimilés à ceux de Paris.

L'indemnité de résidence sera pour eux à partir du 1er janvier 1904, modifiée à leur avantage.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le montant de l'indemnité sera de 500 fr., 600 fr. et 700 fr. Dans les communes plus élevées elle ser de 900 fr., 1000 fr. et de 1,100 fr.

FIN DE GRÈVE

Moulins, 8 janvier. — Seuls de tous les mineurs de France, les ouvriers de la mine de Saint-Hilaire étaient toujours en grève depuis trois mois.

Cette grève vient enfin de se terminer, et le travail a repris mercredi, après des concessions mutuelles, obtenues dans une réunion, entre délégués grévistes et délégués de la Compagnie, qui a eu lieu dans le cabinet du préfet de l'Allier.

UNE EXPOSITION EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 8 janvier. — Hier a eu lieu l'ouverture de la section française de l'exposition internationale de costumes historiques et de vêtements contemporains, organisée à Saint-Pétersbourg, au palais impérial de Tauride.

A cette ouverture, pendant laquelle un orchestre a fait plusieurs fois alterner l'hymne national russe et la *Marseillaise*, assistaient entre autres personnages : le grand-duc André Vladimirovitch, le marquis et la marquise de Montebello; M. Timiriazew, adjoint du ministre des finances, pour la gestion des affaires de l'industrie et du commerce; M. Ostrogradsky, commissaire général de cette exposition; les généraux Spéransky, Yévreinow, la princesse Stcherbatow. Un bouquet de fleurs a été offert à la marquise de Montebello, à son entrée dans la section, par le commissaire général.

TRIBUNAUX

NOYÉ PAR SES CAMARADES

La Cour d'assises de la Seine a condamné à deux et trois ans de prison deux ouvriers charpentiers, Varnat et Arnal, qui, au cours d'une partie de campagne sur les bords de la Marne avaient noyé un de leurs camarades, nommé Dubreuille.

Ils s'étaient querellés sur la berge. Dubreuille et Varnat avaient roulé dans l'eau.

— Fais-le boire, avait crié Arnal à Varnat.

Et ce dernier avait « fait boire » Dubreuille tant qu'il mourut.

Détail qui ne manque pas d'intérêt : cinq agents qui pêchaient à la ligne assistèrent à ce drame. Aucun d'eux n'intervint, sous prétexte qu'ils n'étaient pas de service.

PROCÈS DE PRESSE

Au cours de la période électorale du mois d'avril 1902, l'*Indépendant Dinannais*, qui soutenait la candidature du regretté M. Jacquemin, député sortant de l'arrondissement de Dinan, avait reproché à son concurrent, le Dr Baudet, maire de Caulnes et conseiller général des Côtes-du-Nord, d'exercer la pression la plus odieuse sur tous les fonctionnaires.

Il lui reprocha aussi d'avoir interdit aux instituteurs, aux secrétaires de mairie, aux afficheurs municipaux, sous peine de les faire sauter, de placarder les affiches de M. Jacquemin.

M. Baudet poursuivit le gérant du journal et son rédacteur en chef, M. Thoreux, devant le tribunal de Dinan qui, par jugement du 31 juillet, les condamna à 50 francs d'amende chacun et à 500 francs de dommages-intérêts envers ledit M. Baudet.

Sur l'appel relevé par l'*Indépendant dinannais*, l'affaire est venue hier devant la Cour de Rennes.

Me Jeneuvrier, au nom du journal, a demandé la réformation du jugement.

Me Maulion, au nom de la partie civile, et l'avocat général ont conclu à son maintien.

La Cour a mis la cause en délibéré et renvoyé à lundi le prononcé de son arrêt.

EXÉCUTION CAPITALE

Demain matin aura lieu, sur l'une des places publiques de Lille, l'exécution de Bouche, l'assassin de Mlle Henry, rentière, rue Gambetta.

L'INSURRECTION DE MARGUERITTE

AUDIENCE DU 7 JANVIER (suite)

Le 13e témoin, Hammon Salah, boucher à Miliana, fut rué de coups et volé par les insurgés, alors que conduisant des moutons à Hammam-R'hira, il rencontrait les inculpés. Yacoub aurait dit : « Tuez ce fils de chien. »

Naturellement, Yacoub nie avoir donné cet ordre.

Le témoin Khedibe a été trouvé sur la route par les insurgés, qui lui ont imposé la formule et donné des coups de matraque. Yacoub paraissait être le chef. Fait prisonnier, il a cherché surtout à sauver sa vie et à s'enfuir; il a vu Yacoub tirer sur un Italien à l'entrée du village.

Yacoub nie.

AUDIENCE DU 8 JANVIER

Montpellier, 8 janvier. — L'audience est ouverte à 9 h. 5.

Le 17e témoin, Sanchez Ferrer, Espagnol, continue sa déposition. Il travaillait dans les vignes du colon Richard, quand, entendant les cris et les coups de feu des insurgés, il crut à une fantasia et s'approcha par curiosité.

Les inculpés se jettent sur lui, le frappent et l'obligent à prononcer la formule. Sa modeste maison est ensuite pillée, et, revêtu d'un burnous, il est entraîné prisonnier. Depuis le long temps écoulé, il ne peut reconnaître ceux qui l'ont maltraité.

Le 18e témoin, M. Jenoudet, 48 ans, propriétaire à Margueritte, dépose : Vers midi, les insurgés arrivèrent en grand nombre à la ferme, l'envahirent à grands cris, hurlant : Chaheb! Chaheb! Lui et ses gens étaient sans méfiance, car ils entretenaient avec la plupart de ces indigènes des rapports familiers.

Les prisonniers étaient méconnaissables sous les costumes dont ils avaient été revêtus. L'illusion dura peu : en tête de cette foule excitée marchaient Yacoub et Taalbi, un ami; il est roué de coups et tombe évanoui.

Ayant repris ses sens, il prononce la formule, et, dès ce moment, les insurgés ont pour lui des égards. Il assista à l'égorgement du vieux Guillaume Gay, égorgé par le n° 5, après avoir reçu de nombreux coups de bâton.

Son dramatique récit de cette horrible scène impressionne vivement. Il n'a pas vu l'attentat commis sur Rollin.

M. Jenoudet rappelle l'arrivée de la brigade de gendarmerie à cheval avec l'administrateur Bougier, la captivité de la brigade, à l'exception du lieutenant Dupuch, l'ordre donné par Yacoub de marcher sur Miliana, le pillage de la maison Dudex, la rencontre des tirailleurs et enfin la débandade des insurgés. Il est resté derrière les tirailleurs qu'il avait rejoints.

L'audience est levée à 11 h. 35.

AU SAHARA EN BALLON

La mission aérostatique saharienne vient d'arriver à Gabès, après avoir poussé jusqu'à Tripoli, où elle a fait d'intéressantes constatations météorologiques.

La voiture à hydrogène, qui vient de Sfax par terre sous la direction du sergent Bouchez, arrivera à Gabès ce soir. Vendredi, si le vent est favorable, on pourra donc lancer le premier ballon.

La mission cherche un emplacement favorable au gonflement; on y transportera tout le matériel aérostatique de façon à être prêt à profiter du premier vent du Nord.

LE TRANSSIBERIEN

On écrit au *Novoïé Vremia* que la construction d'un nouvel embranchement de la voie ferrée de Mandchourie a été décidée.

La nouvelle ligne, qui reliera Girin et Chouanchetai, aura une longueur de 200 verstes. Son importance économique et stratégique sera considérable.

L'ingénieur Janson, chargé du tracé de cette voie, a déjà commencé ses études.

LE SAINT DU JOUR

SAINT PIERRE DE SÉBASTE (392).

Saint Pierre de Sébaste, frère cadet de saint Basile le Grand, appartenait à une famille chrétienne de la Cappadoce, dont tous les membres pratiquèrent les vertus à un degré éminent. Il s'exerça d'abord, dans la vie religieuse, sous la direction de son illustre frère. Puis, élu en raison de ses mérites évêque de Sébaste, en Arménie, il se consacra sans réserve aux devoirs de sa charge. Après avoir assisté au Concile de Constantinople où fut condamnée l'hérésie de Macédonius qui niait la divinité du Saint-Esprit, il retourna dans sa ville épiscopale, où il mourut saintement en 392.

CROIX

Nos amis défunts

M. Jules Boudet, notaire à Gaillac (Tarn), décédé à Cestayrols, le 27 décembre, à 70 ans. — Mme veuve Adolphe Beck, à Hazebrouck, le 27 décembre, à 60 ans. — Mme veuve François Dufour, à Broukerque, le 5 janvier, à 79 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!

(300 jours d'indulgence)

M. L'ABBÉ FROMENTIN

NOUVEAU CURÉ DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS

L'installation de M. l'abbé Fromentin, le nouveau curé de Saint-Germain l'Auxerrois, a eu lieu hier mercredi, à 2 heures du soir. Comme nous l'avons annoncé, c'est M. le vicaire général Thomas qui présidait. L'assistance était considérable. Mgr l'archevêque de Montréal (Canada) était au banc d'œuvre, entouré du plus grand nombre de MM. les curés de Paris. Beaucoup de paroissiens de Saint-Thomas d'Aquin, où M. l'abbé Fromentin fut longtemps premier vicaire, assistaient aussi à l'installation. Le chœur de l'antique église avait été richement décoré de fleurs et de verdure et brillamment illuminé.

Quand M. l'abbé Roland-Gosselin eut donné lecture de l'ordonnance archiépiscopale, qui nomme M. l'abbé Fromentin à la cure de Saint-Germain, les cérémonies liturgiques de l'installation suivirent leurs cours accoutumés. Au chant du *Veni Creator*, le nouveau curé prit possession de l'autel, du confessionnal, de la chaire, des fonts baptismaux, de sa stalle au chœur.

Enfin, M. l'archidiacre Thomas monta en chaire et, dans un langage ému autant que délicat et distingué, fit l'éloge de M. l'abbé Legrand dont la pieuse mémoire restera longtemps vénérée en cette paroisse, et celui de M. de Bréon, dont la mort prématurée a laissé tant de regrets toujours inconsolés. Puis il dit la vie sacerdotale de M. l'abbé Fromentin qui débuta à 25 ans *à Saint-Germain où il revient* plein de courage continuer les traditions de dévouement, de zèle et de piété de ses prédécesseurs.

Le salut solennel du Très Saint Sacrement termina la cérémonie. Et un peu plus tard, le nouveau curé recevait au presbytère, où il est conduit processionnellement, les vœux, *les félicitations* et les hommages de ses confrères et de nombreux paroissiens.

« REVUE AUGUSTINIENNE »

ANNÉE 1902

Un fort vol. in-8° cavalier de 650 pages. Broché, 10 francs. Imp. Feron-Vrau, Paris, 5, rue Bayard.

Ce premier volume, d'une série que nous souhaitons très longue, nous permet de constater combien se réalise déjà le programme d'une Revue annoncée, ici même, il y a bientôt un an. Et nous ne parlons pas seulement de l'*esprit* qui anime sa rédaction, admirablement défini au début du recueil, nous avons en vue le total des questions intéressantes, abordées et traitées dans cet *esprit*. Et avec quelle variété!

En *exégèse*, études sur la paix et les prophètes, les Théophanies de l'Ancien Testament, les hauts-lieux et commentaires sur des versets de saint Matthieu, d'Isaïe, de la Sagesse.

En *théologie* dogmatique ou mystique, outre une série de trois articles sur l'homme image de Dieu, l'épiclèse, l'atomisme moderne, la méthode scolastique, la notion de l'imperfection, les idées de l'*Imitation de Jésus-Christ* en nos temps actuels.

En *patrologie*, mine éminemment riche où nous apprenons à connaître et à juger Appolinaire de Laodicée, et Origène, et saint Jérôme, et saint Grégoire de Nazianze, et Paulin de Milan, et — comme il est juste — saint Augustin, en même temps que nous voyons défiler devant nous leurs amis, leurs disciples, leurs compagnons de luttes, leurs adversaires, avec cette vie intense que donne au récit une documentation sérieuse au service d'un grand talent.

En *philosophie*, le temps et l'harmonie d'après saint Augustin, et diverses études de biologie.

En *histoire*, les élections pontificales, l'Eglise et la Renaissance, saint Boniface, et surtout la délicieuse et attachante biographie de sainte Macrine la Grande.

En *littérature*, articles originaux sur Bossuet, Massillon, Mascaron, Camus.

Comme *Variétés*, nous trouvons *Lettres inédites* de Lacordaire, études sur Mgr Gay et le P. d'Alzon, idées de Bossuet sur l'Orient, un curieux pèlerinage au Sinaï, etc.; et enfin un grand nombre de mélanges bibliographiques ou polémiques.

L'intérêt des sujets traités s'augmente de la forme, souvent anecdotique et vivante, toujours littéraire, dont ils sont revêtus. Certaines pages *seraient à citer*. Nous préférons renvoyer le lecteur studieux au volume lui-même, début d'une collection tout à la fois sérieuse et attrayante, imprégnée d'érudition ancienne, et au courant des dernières découvertes ainsi que des plus récentes controverses.

L'abonnement à cette *Revue Augustinienne* pour 1903 est de 10 fr. Tous les nouveaux abonnés peuvent recevoir le volume de 1902, moyennant 5 fr. seulement (au lieu de 10), Paris, 5, rue Bayard.

L'OR-ROI

TROISIÈME PARTIE

NOUVEAU PENSIONNAIRE

(Suite)

Cette réflexion sembla faire grande impression sur Claudet. Il frissonna de la tête aux pieds en murmurant :

— Jamais! jamais!...

Et relevant le pan de sa blouse, il tendit à Mlle des Ensanges un revolver admirablement ciselé avec une crosse en ivoire fin incrusté de rubis d'un travail admirable; l'autre objet était un bouton de manchette en or retenant une perle enroulée d'un brin d'or formant serpent.

— Voilà des bijoux précieux, dit Marie-Thérèse, comment peuvent-ils se trouver en *la possession de Claudet?* Le mieux est de les lui enlever, car il finirait par se faire faire un mauvais parti si on le trouvait possesseur de cela.

Elle les glissa dans son réticule et montrant Mme Darblay au pauvre fou, elle lui dit :

— Tu vois, Claudet, cette dame; elle est bonne, elle te veut du bien, tu comprends?

Claudet hochait la tête, ses grands yeux ouverts, contemplant l'inconnue.

— Veux-tu t'en aller avec elle, dans une belle maison, où tu seras heureux, où tu auras à manger, où tu n'auras plus jamais peur des gendarmes?

— Oui, Claudet, continua Mme Darblay qui, jusque-là, impressionnée par cette scène, n'avait point pris la parole, quoiqu'elle eût depuis quelques minutes deviné le plan de Marie-Thérèse. Veux-tu venir avec moi? Tu seras heureux, heureux, comme tu ne l'as jamais été!

— Et puis tu guériras, tu ne seras plus malade; tu nous diras, tu nous diras, continua la jeune fille en joignant les mains, quel était l'homme noir qui a tué Jean Delay.

Claudet se mit à trembler de tous ses membres.

Il prit d'une main la main de la jeune fille; de l'autre, il mit un doigt sur ses lèvres et, regardant avec terreur autour de lui, comme s'il s'apprêtait à voir sortir l'homme noir :

— Chut!..... chut! il est là.....

Et sa main s'étendait dans la direction du château.

— Il est là..... j'ai peur..... oui..... je veux partir..... je veux partir..... tout de suite..... je ne veux pas voir l'homme noir.....

Claudet s'était levé, passant sa main dans ses longs cheveux embroussaillés; il les rejeta en arrière, et Mme Darblay put voir distinctement une figure régulière et sympathique éclairée par des yeux d'un bleu doux, où la terreur mettait à cet instant une flamme d'intelligence.

— Alors, viens avec nous, poursuivit Marie-Thérèse.

Et, se tournant vers Mme Darblay.

— Pourrez-vous l'emmener ainsi?

— Cela vaudra mieux. Nous prendrons le train à Hymont, où mes malles m'attendent d'ailleurs; regardez, on ne reconnaîtrait plus Claudet; on dirait qu'il a compris ce que nous disions.

Le fou, en effet, comme honteux de l'effet qu'il produisait, avait en quelques coups brusques enlevé de ses habits de velours les feuilles mortes qui s'y étaient amoncelées. Puis, prenant de l'eau, dans un petit ruisseau qui coulait à quelques pas, il avait lissé ses cheveux et nettoyé ses mains remplies de terre.

— Tu es superbe comme cela, Claudet, c'est très bien!

— Et maintenant, chère Madame Darblay, il faut nous séparer. Merci de tout mon cœur de ce que vous faites-là, merci pour moi, merci pour mon Hélène.

Les yeux de la jeune fille s'emplirent de larmes.

— Nous nous reverrons; j'irai vous rendre visite aussitôt à mon retour à Paris. Nous parlerons de Philippe, d'Hélène..... et puis, je vous demanderai peut-être bientôt un autre service; Dieu sait ce que l'avenir me réserve..... je compte sur vous toujours.

— Oui, comptez sur moi toujours, chère enfant.

Les deux femmes s'embrassèrent tendrement et se quittèrent très émues.

Marie-Thérèse se dirigea vers le château, et Mme Darblay prit avec Claudet qui la suivait, docile, le chemin de la gare d'Hymont.

III

L'ENFANT DES QUÉRANDEC

Marie-Thérèse, au lieu de franchir, aussitôt sa rentrée au château, le magnifique perron qui s'étendait devant la maison, prit à droite le chemin qui longeait la pelouse et se rendit à la grille du côté de la maison du garde dont la femme tenait lieu de concierge.

La petite maisonnette était coquette, élégante, respirant le bonheur. Le garde, ancien sous-officier décoré, à peine sorti depuis quelques années du régiment, avait épousé une jeune fille de Mirecourt qu'Hélène avait autrefois connue au catéchisme. C'était Hélène qui avait doté la jeune fille et qui avait fait avoir à son mari la place de garde du château.

Les deux époux s'aimaient et le bonheur complet eût résidé dans la petite maison en bois, disparaissant sous les glycines, si un petit être frais et rose fût venu l'égayer.

Les Perrin n'avaient point d'enfants, et c'était là la cause de leur désolation.

Lorsque M. des Ensanges avait brusquement signifié à Marie-Thérèse qu'elle eût à se séparer de l'enfant de Marguerite, c'était à eux que Mlle des Ensanges avait pensé pour leur confier la garde du petit Yves. Oh! une garde momentanée; elle comptait bien emmener avec elle l'enfant à Paris et le suivre pas à pas. Mais jusqu'ici, tant qu'elle demeurerait à Solenval, n'était-il pas bien dans cette jolie maison, choyé par ces deux braves cœurs?

Une chose la chagrinait, c'est que, devant la femme du garde, elle était obligée de modérer les élans qui la portaient vers son petit neveu et d'espacer les visites qu'elle lui faisait. Personne n'eût compris cette affection ardente pour cet enfant abandonné.

— Il dort, lui dit la femme du garde, lorsqu'elle entra; voulez-vous le voir?

Marie-Thérèse fit signe que oui de la tête et passa dans la pièce voisine.

L'enfant dormait, riant aux anges; la jeune fille se pencha sur le berceau et contempla le bébé.

Comme s'il eût senti la chaude affection qui rayonnait sur lui, le petit Yves ouvrit les yeux et sourit vaguement à ceux qui l'entouraient, tendant ses deux menottes charmantes, agitant ses petits pieds potelés.

— Croyez-vous qu'il est gentil, dit la femme du garde, et qu'ils sont heureux ceux qui ont des bijoux pareils bien à eux! Tenez, Mamzelle, regardez-le, si ce n'était pas impossible à c't âge, on dirait qu'il vous reconnaît.....

Marie-Thérèse, doucement, avait pris le joli bébé dans ses bras et, s'asseyant à la croisée qui s'ouvrait en balcon sur la façade qui donnait sur le parc, elle s'amusait avec son petit neveu, lui baisant tendrement les mains, jouant avec les petites boucles blondes comme de la soie qui frisottaient sur sa petite tête.

L'enfant, amusé, riait, remuant les bras, les jambes, déjà solide; un beau gars qui promettait.

C'était un spectacle délicieux que celui de cette ravissante jeune fille, au visage sérieux, s'éclairant de sourires radieux pour amuser l'enfant qu'elle tenait dans ses bras. Tout autour d'elle lui faisait un cadre fleuri : des branches de glycine et de roses de la mariée retombaient en longues guirlandes.

Pour un spectateur placé dans le parc, l'apparition eût été séduisante et enchanteresse. Mais Marie-Thérèse ne songeait guère qu'on pouvait l'observer. Elle mangeait le bébé de caresses, cherchant à retrouver sur ses traits imprécis les traits chéris de sa sœur.

Une voix qui l'appelait d'en bas la fit tressaillir.

— Marie-Thérèse!

Elle leva les yeux; son père était au pied de la fenêtre, accompagné du prince Napoli.

Elle se leva vivement, comme prise en faute, et, sans prendre le temps d'embrasser le bébé, elle le reposa vite dans son berceau.

Le pauvre petit Yves, surpris, se mit à pleurer, sans que sa douleur eût l'air d'attendrir le moins du monde la jeune fille.

Elle descendit précipitamment le petit perron et, s'avançant vers son père, elle lui tendit son front.

— Me voilà, papa.

Puis, offrant sa main au prince Napoli :

— Vous allez bien, prince?

— Je t'y prends encore à pouponner, dit le banquier avec un gros rire. C'est inouï cet amour qu'elle a pour les enfants des autres. Que serait-ce si c'étaient les siens?

Marie-Thérèse sourit. Elle était ravie de voir son père dans de si heureuses dispositions; elle avait eu peur de reproches ou de gronderies : au lieu de cela, elle trouvait le banquier gai, affable, bon enfant, comme il l'était rarement.

(A suivre) CHARLES DE VITIS

« LA FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE DÉCEMBRE 1902

Le rapport de la Commission de propagande au Convent de 1900. — Le monopole des pompes funèbres. — Députés francs-maçons. — La conférence maçonnique universelle de La Haye (*suite et fin*). — Archives maçonniques XXVIII. Une réclame commerciale. — Revue des revues maçonniques, J. TOURMENTIN. — Périodiques antimaçonniques.

Abonnement : un an, 6 francs, un numéro, 0 fr. 50. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé *franco* sur demande.